

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle des conseils, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Adrien LE FORMAL.

**COMMUNE DE  
PLOUHINEC  
Morbihan**

**Date de convocation**  
8 mars 2017

**Date de publication**  
8 mars 2017

**Nombre de conseillers**  
en exercices 29  
présents 19  
votants 23

**Présents :** M Adrien LE FORMAL, Mme Marie-Christine LE QUER, M Loïc SEVELLEC, Mme Armande LEANNEC, M Franz FUCHS, Mme Sophie LE CHAT, M Pascal GILBERT, Mme Michelle LE BORGNE-BULEON, MM Patrice TILLIET, Michel BLANC et Gilbert CONQUEUR, Mme Catherine CORVEC, M Bernard GUYONVARCH, Mme Alexandra HEMONIC, MM Louis JUBIN, et Jean-Joseph LE BORGNE, Mmes Marie-Hélène LE BORGNE-JEGO et Julie LE LEUCH, M Alain MANCEL,

**Absents :**

Mme Maud COCHARD, M Claude LE BAIL, Mmes Pascale HUD'HOMME, Monique KERZERHO et Aurélie PHILIPPE, MM Christophe AMBLARD et Valérian BELLANGE, Mmes Cathy LABAT, Stéphanie TALLEC et Christine UHEL

**Procurations :**

Mme Maud COCHARD donne pouvoir à Mme Sophie LE CHAT  
Mme Pascale HUD'HOMME donne pouvoir à M Franz FUCHS  
Mme Monique KERZERHO donne pouvoir à Mme Catherine CORVEC  
Mme Aurélie PHILIPPE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène LE BORGNE-JEGO

**Secrétaire de séance :**

Madame Catherine CORVEC

<b>2.1</b>	<b>Débat relatif au projet d'aménagement et de développement durable</b>
------------	--

Depuis le début de l'année dernière, un groupe de travail composé d'élus du Conseil municipal et de partenaires extérieurs (DDTM, CAUE, CCBBO, Syndicat mixte pour le SCOT du Pays de Lorient, ...) prépare le futur plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune.

La première étape dans l'élaboration de ce document est la présentation du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui fixe les grands axes de l'évolution pressentie de la Commune au cours des dix années à venir.

Ce document a déjà fait l'objet d'une présentation aux personnes publiques associées (Etat, collectivités territoriales, associations et institutions diverses) le 12 décembre 2016. Cette première étape a permis de faire évoluer le document en tenant compte des remarques faites à cette occasion

Il a ensuite été présenté à la population lors d'une réunion publique qui s'est tenue espace Jean-Pierre Calloc'h le 2 mars dernier.

Il faut enfin rappeler que la Commune est tenue d'appliquer certaines dispositions supra-communales qui interviendraient depuis l'engagement de la procédure d'élaboration du PLU. Cela concerne particulièrement le SCOT du Pays de Lorient en cours de révision qui préconise des objectifs de densité urbaine supérieurs au document antérieur qui a servi de référence à la délibération du 16 décembre 2015.

Ce projet a été présenté par les représentantes du cabinet EOL, mandaté par la Commune pour l'accompagner dans l'élaboration du plan local d'urbanisme. A la suite de quoi, il a fait l'objet d'un débat, qui a porté en particulier sur :

- les objectifs de densité urbaine fixés par le SCOT ;
- les liaisons douces ;
- les possibilités de divisions parcellaires en dehors des zones agglomérées ;
- le changement de destination du bâti agricole ;
- les zones de loisir ;
- les possibilités d'extension du bâti existant en secteurs A et N ;
- les effets de la densification sur les formes urbaines ;
- les moyens de conforter l'activité maraîchère ;
- la protection environnementale et la production d'énergie à partir de ressources renouvelables.

Le Conseil municipal demande que les planches de présentation du PADD fassent clairement apparaître le cheminement doux entre le Bourg et Le Magouër, ainsi que la possibilité de confortement d'une activité hôtelière à Kerosse, près de la zone d'activité du Bisconte.

Fait en Mairie 14 mars 2017  
Au registre suivent les signatures.

Le Maire  
Adrien LE FORMAL

